ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Organisation mondiale de la Santé

JOURNAL

Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Journal N° 4 – 21 mai 2026

Le présent journal a pour objet de fournir à l'avance aux délégués et déléguées, représentants et représentantes et autres participants et participantes un certain nombre d'indications sur le programme de travail de l'Assemblée de la Santé. Pour plus d'informations, consulter le *Guide à l'usage des délégations participant à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé* (document A79/DIV./2).

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée de la Santé. Il paraît tous les jours ouvrables durant l'Assemblée de la Santé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Programme de travail du jeudi 21 mai 2026

Heure	**Commission A** *Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS*	**Commission B** *Salle des Assemblées, Palais des Nations*
9 h 00	Sixième séance	Troisième séance
14 h 30	Septième séance	Quatrième séance
18 h 00	Huitième séance	

Table des matières

1. Dates et horaires des travaux
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé
3. Compte-rendu des réunions
4. Tables rondes stratégiques, manifestations parallèles officielles et autres réunions
5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière
6. Annonces
7. Liste provisoire des intervenants au débat général en plénière

Navettes entre le Siège de l'OMS et le bâtiment A du Palais des Nations

Les déléguées et délégués pourront emprunter des navettes entre les arrêts suivants :

Siège de l'OMS : parking P15 bis, près de la terrasse de la cafétéria. Pour plus de commodité, les déléguées et délégués munis d'un badge de l'Assemblée pourront entrer dans les locaux de l'OMS par la terrasse et la cafétéria.

Palais des Nations : en face de l'entrée VIP du bâtiment A, porte 14, à l'arrière de la Salle des Assemblées.

1. Dates et horaires des travaux

L'Assemblée mondiale de la Santé s'est ouverte le lundi 18 mai 2026 à 9 heures. Les travaux de l'Assemblée de la Santé se dérouleront de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 (HNEC). Conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session, la clôture de l'Assemblée de la Santé sera prononcée le samedi 23 mai 2026 au plus tard.

2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Jeudi 21 mai 2026

Sixième séance de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

9 h 00

Deuxième rapport de la Commission A (Projet)

Document A79/36 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Situation d'urgence sanitaire au Liban*
- *Situation d'urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays qui reçoivent des réfugiés et dans ceux qui en accueillent, découlant de l'agression par la Fédération de Russie*

Le point 11 et le sous-point 12.3 seront examinés en même temps.

Point 11 (Garantir la santé) *(suite)*

Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme

- Document A79/4

Point 12 (Garantir la santé) (suite)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 12.3** *(suite)*

Maladies transmissibles

- Programme pour la vaccination à l'horizon 2030
- Document A79/5
- Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030
- Document A79/5
- Stratégie pour mettre fin à la tuberculose
- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(3)

Point 14 (Protéger la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 14.3** *(suite)*

Poliomyélite

- Document A79/5

Si l'horaire le permet :

Les sous-points 12.1 et 12.2 seront examinés en même temps.

Point 12 (Garantir la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 12.1**

  Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
  - Documents A79/5, A79/INF./6 et EB158/2026/REC/1, résolution EB158.R1, décisions EB158(1) et EB158(2)

- **Point 12.2**

  Santé mentale
  - Document A79/5

Troisième et quatrième séances de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00 et 14 h 30

Premier rapport de la Commission B (Projet)

Document A79/35 (Projet), contenant deux décisions intitulées :

- *Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025*
- *Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé*

Point 17 *(suite)*

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

- **Point 17.2** *(suite)*

  Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est
  - Documents A79/12 et EB158/2026/REC/1, résolution EB158.R6

Point 18 (Dynamiser et améliorer la performance) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif et par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Questions relatives au personnel

- **Point 18.3**

  État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
  - Documents A79/17 et A79/28

Les sous-points 18.7, 18.8, 18.9 et 18.10 seront examinés en même temps.

Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

- **Point 18.7**

  Rapport du Commissaire aux comptes

- Documents A79/18 et A79/29

- **Point 18.8**

Rapport du vérificateur intérieur des comptes
  - Documents A79/19 et A79/29

- **Point 18.9**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes
  - Documents A79/20 et A79/29

- **Point 18.10**

Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(19)

Les sous-points 18.11, 18.12 et 18.13 seront examinés en même temps.

Questions administratives, juridiques et relatives à la gouvernance

- **Point 18.11**

Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels
  - Document A79/5

- **Point 18.12**

Réforme de la gouvernance
  - Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat
  - Document A79/5

- **Point 18.13**

Le point sur le Fonds pour les infrastructures
  - Stratégie de rénovation des bâtiments à Genève
  - Document A79/5
  - Le point sur la gestion et les technologies de l'information
  - Document A79/5

Les sous-points 18.14, 18.15, 18.16 et 19 seront examinés en même temps.

Questions relatives au personnel

- **Point 18.14** *(suite)*

Ressources humaines : rapport annuel
  - Documents A79/21 et A79/30

- **Point 18.15**

Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, résolution EB158.R8

- **Point 18.16**

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale
  - Document A79/5

Point 19 (Dynamiser et améliorer la performance)

Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS

- Document A79/22

Si l'horaire le permet :

Le point 20 et le sous-point 20.1 seront examinés en même temps.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

- Document A79/23

- **Point 20.1**

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

- Documents A79/24, A79/24 Add.1 et A79/31

Septième et huitième séances de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

14 h 30 et 18 h 00

Point 14 (Protéger la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 14.5**

Répercussions sur la santé publique des attaques non provoquées de la République islamique d'Iran contre des civils et des infrastructures civiles essentielles dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Jordanie

- Documents A79/32,[1] A79/A/CONF./4 et A79/A/CONF./4 Add.1

Point 12 (Garantir la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 12.1 et 12.2 seront examinés en même temps.

- **Point 12.1** *(suite)*

Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

- Documents A79/5, A79/INF./6 et EB158/2026/REC/1, résolution EB158.R1, décisions EB158(1) et EB158(2)

- **Point 12.2** *(suite)*

Santé mentale

- Document A79/5

- **Point 12.4**

Couverture sanitaire universelle

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, résolutions EB158.R2, EB158.R3, EB158.R4 et EB158.R5
    - Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035
- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(4)

[1] Le document A79/32 ne sera pas publié ; le Secrétariat fournira des informations actualisées oralement concernant ce sous-point.

- Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(5)
- Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale
  - Document A79/5

Les sous-points 12.5 et 12.8 seront examinés en même temps.

- **Point 12.5**

Soins de santé primaires
  - Document A79/5

- **Point 12.8**

Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé
  - Documents A79/5, A79/5 Add.3 et A79/5 Add.5

Les sous-points 12.7 et 12.9 seront examinés en même temps.

- **Point 12.7**

Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés
  - Document A79/5

- **Point 12.9**

Projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens
  - Documents A79/5, A79/5 Add.2 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(6)

Les sous-points 12.6 et 12.10 seront examinés en même temps.

- **Point 12.6**

La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
  - Document A79/5

- **Point 12.10**

Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé
  - Document A79/5

Si l'horaire le permet :

Point 15 (Promouvoir la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 15.1, 15.3 et 15.4 seront examinés en même temps.

- **Point 15.1**

Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé
  - Document A79/5

- **Point 15.3**

Santé des peuples autochtones
  - Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(10)

- **Point 15.4**

La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

- Document A79/5

Vendredi 22 mai 2026

Sixième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00

Point 8

Rapports des commissions principales

Premier rapport de la Commission A (Projet)

Document A79/33 (Projet), contenant une décision intitulée :

- *Résultats des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies en ce qui concerne la rédaction et la négociation de l'annexe décrite à l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies*

Point 6

Conseil exécutif : élection

- Document A79/37

Neuvième et dixième séances de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 6 en plénière et à 14 h 30

Point 15 (Promouvoir la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Les sous-points 15.1, 15.3 et 15.4 seront examinés en même temps.

- **Point 15.1**

Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé

- Document A79/5

- **Point 15.3**

Santé des peuples autochtones

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(10)

- **Point 15.4**

La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

- Document A79/5

Les sous-points 15.2 et 15.5 seront examinés en même temps.

- **Point 15.2**

Promotion du bien-être et de la santé

- Documents A79/5 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(9)
  - Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social
- Document A79/5

- **Point 15.5**

Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous

- Documents A79/5, A79/5 Add.1 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(8)

Cinquième et sixième séances de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 6 en plénière et à 14 h 30

Le point 20 et le sous-point 20.1 seront examinés en même temps.

Point 20 (Dynamiser et améliorer la performance)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

- Document A79/23

- **Point 20.1**

Réforme de l'architecture de la santé mondiale et Initiative ONU80

- Documents A79/24, A79/24 Add.1 et A79/31

- **Point 20.2**

Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

- Documents A79/5, A79/5 Add. 4, A79/B/CONF./2, A79/B/CONF./2 Add.1, A79/B/CONF./3, A79/B/CONF./3 Add.1 et EB158/2026/REC/1, décision EB158(12)

Point 22 (Dynamiser et améliorer la performance)

*(**TROIS discussions :** i) Garantir la santé ; ii) Protéger la santé et Dynamiser et améliorer la performance ; et iii) Promouvoir la santé)*

Questions soumises pour information : rapports de situation

- Documents A79/26 et A79/26 Add.1

Garantir la santé

A. Participation sociale pour la couverture sanitaire universelle, la santé et le bien-être (résolution WHA77.2 (2024))
B. Élargir l'accès à l'oxygène médical (résolution WHA76.3 (2023))
C. Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique (décision WHA75(20) (2022))
D. Stratégies mondiales du secteur de la santé contre, respectivement, le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles (résolution WHA75.20 (2022))
E. Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance (résolution WHA71.8 (2018))
F. Éradication de la dracunculose (résolutions WHA64.16 (2011) et WHA78.14 (2025))
G. Santé reproductive : stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux (résolution WHA57.12 (2004))
H. Disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins (décision WHA75(17) (2022))
I. Stratégie OMS de recherche pour la santé (résolution WHA63.21 (2010))
J. Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (résolution WHA75.14 (2022))

Protéger la santé et Dynamiser et améliorer la performance

K. Renforcement de la gestion des risques biologiques en laboratoire (résolution WHA77.7 (2024))
L. Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages (résolution WHA64.5 (2011))
M. Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique (résolution WHA60.1 (2007))
R. Stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS (résolution WHA60.25 (2007))

Promouvoir la santé

N. Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels dans le cadre de la lutte anti-infectieuse (décision WHA75(23) (2022))
O. Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments (décision WHA75(22) (2022))
P. Agir plus rapidement pour prévenir les carences en micronutriments et leurs conséquences, y compris le spina bifida et d'autres malformations du tube neural, grâce à un enrichissement efficace et sans danger des aliments (résolution WHA76.19 (2023))
Q. Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 (décision WHA73(12) (2020))

Samedi 23 mai 2026

Onzième séance de la Commission A – Auditorium, bâtiment B, SS3, Siège de l'OMS

9 h 00

Mise au point définitive des résolutions/décisions et des rapports

Septième séance de la Commission B – Salle des Assemblées, Palais des Nations

9 h 00

Mise au point définitive des résolutions/décisions et des rapports

Septième séance plénière – Salle des Assemblées, Palais des Nations

Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B

Point 8 *(suite)*

Rapports des commissions principales

Point 9

Clôture de l'Assemblée de la Santé

3. Compte rendu des réunions

Cinquième séance plénière

Présidence :
Dr Víctor Elías Atallah Lajam (République dominicaine)
Président de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé
Puis : Dre Assa Badiallo Touré (Mali), Vice-Présidente

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président a présenté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (document A79/34) qui a été approuvé par l'Assemblée de la Santé.

Point 7

Distinctions

- Document A79/INF./1

Le Président a souhaité la bienvenue aux lauréats et lauréates et aux représentants et représentantes des fondations. Le Directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, a été invité à prendre la parole devant l'Assemblée de la Santé.

- **Prix Sasakawa pour la santé 2026**

Le Président a annoncé que le Prix Sasakawa pour la santé a été décerné en 2026 à l'Association de santé communautaire de Banconi (ASACOBA) (Mali).

M. Yohei Sasakawa, Président de la Nippon Foundation et Ambassadeur de bonne volonté de l'OMS pour l'élimination de la lèpre, s'est adressé à l'Assemblée au nom de la Fondation Sasakawa pour la santé.

M. Amadou Ouattara a reçu la distinction au nom de l'Association de santé communautaire de Banconi (ASACOBA) et s'est adressé à l'Assemblée de la Santé.

- **Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé 2026**

Le Président a annoncé que le Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé a été décerné en 2026 au Dr Worawit Tontiwattanasap (Thaïlande).

Le Dr Hussain Abdul Rahman Al Rand, Sous-Secrétaire adjoint chargé du secteur de la santé publique au Ministère de la santé et de la prévention des Émirats arabes unis, s'est adressé à l'Assemblée au nom de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé.

Le Dr Thapakorn Jittanoon a reçu la distinction au nom du Dr Worawit Tontiwattanasap et s'est adressé à l'Assemblée de la Santé.

- **Prix Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la promotion du vieillissement en bonne santé 2026**

Le Président a annoncé que le Prix Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la recherche dans les domaines des soins de santé destinés aux personnes âgées et de la promotion de la santé a été décerné en 2026 conjointement au Professeur Bruno Vellas (France) et à SingHealth (Singapour).

S. E. le Sheikh Dr Salman Khalifah Al-Sabah, Sous-Secrétaire au Ministère koweïtien de la santé, s'est adressé à l'Assemblée au nom de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé.

La Professeure Maria Soto a reçu la distinction au nom du Professeur Bruno Vellas et s'est adressée à l'Assemblée de la Santé.

Le Professeur Ng Wai Hoe a reçu la distinction au nom de SingHealth (Singapour) et s'est adressée à l'Assemblée de la Santé.

- **Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique 2026**

Le Président a annoncé que le Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique a été décerné en 2026 au Professeur Mohammad Abul Faiz (Bangladesh).

Le Dr Il-soo Ha, Président de la Fondation coréenne pour les soins de santé internationaux, s'est adressé à l'Assemblée au nom du Fonds commémoratif Dr LEE Jong-wook.

Le Professeur Mohammad Abul Faiz a reçu la distinction et s'est adressé à l'Assemblée de la Santé.

- **Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé 2026**

Le Président a annoncé que le Prix Nelson Mandela pour la promotion de la santé a été décerné en 2026 au Dr Amr Mohamed Kandeel (Égypte).

S. E. le Dr Aaron Motsoaledi, Ministre de la santé au sein du Ministère sud-africain de la santé, s'est adressé à l'Assemblée.

Le Dr Amr Kandeel a reçu la distinction et s'est adressé à l'Assemblée.

Point 3 *(suite)*

– Débat général

Le Président a repris l'examen du point 3 et a invité les délégations de la Grèce et du Botswana à s'adresser à l'Assemblée.

Ensuite, les délégations des pays ci-après ont pris la parole : Cameroun, Iraq, Nicaragua, Costa Rica, République populaire démocratique de Corée, Trinité-et-Tobago, Bélarus, Érythrée, Sierra Leone, Tchad, Timor-Leste, République centrafricaine, Somalie, Macédoine du Nord, Zambie, République bolivarienne du Venezuela, Équateur, Croatie, Maurice, États fédérés de Micronésie, Burundi, Sao Tomé-et-Principe, Guinée, Guinée-Bissau, Belize, Guinée équatoriale, Madagascar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Cabo Verde, Guyana, suivi de représentants et représentantes du Saint-Siège, de l'Ordre souverain de Malte, de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), de l'Union africaine et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Deux délégations ont exercé leur droit de réponse.

Le Président a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour et la séance a été levée.

Quatrième séance de la Commission A

Présidence :
M. Ibrahim Nishan Ahmed (Maldives), Vice-Président

Le Président a prié le Rapporteur, M. Ronald Basiimwa (Ouganda), de donner lecture du premier projet de rapport de la Commission A, le document A79/33 (Projet) dans lequel figure une décision intitulée :

– *Résultats des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies en ce qui concerne la rédaction et la négociation de l'annexe décrite à l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies*

La décision a été approuvée et le projet de rapport a été adopté.

Point 14 (Protéger la santé) *(suite)*

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 14.1 *(suite)*

Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

Point 14.2 *(suite)*

Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique

Le Président a rouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a donné la parole aux délégations pour qu'elles expliquent leur vote conformément à l'article 77 du Règlement intérieur.

Le Président a clos le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour.

Point 14.4

Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour, a appelé l'attention de la Commission sur les documents pertinents, puis il a invité les délégués et déléguées à donner des orientations sur les questions figurant dans le document A79/10 et à examiner le projet de décision figurant dans le document A79/A/CONF./1.

Une motion d'ordre a été présentée pour clore le débat sur ce point de l'ordre du jour. Deux délégations se sont opposées à la motion de clôture du débat et ont demandé à ce qu'il soit procédé à un vote enregistré conformément à l'article 73 du Règlement intérieur.

Le résultat du vote a été le suivant : 10 voix pour, 54 voix contre, 35 abstentions et 82 États Membres absents ; la motion a donc été rejetée et la discussion a été ouverte.

À l'invitation du Président, le Directeur du Département Gestion des crises humanitaires et des catastrophes, au nom du Directeur exécutif du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, s'est adressé à la Commission.

Un vote enregistré a été demandé pour prendre note du rapport figurant dans le document A79/10.

Conformément à l'article 73 du Règlement intérieur, il a été procédé à un vote enregistré. Le résultat du vote a été le suivant : 62 voix pour, 9 voix contre, 33 abstentions et 77 États Membres absents.

La Commission a donc pris note du rapport.

Un vote enregistré a été demandé pour approuver le projet de décision intitulé « Situation d'urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays qui reçoivent des réfugiés et dans ceux qui en accueillent, découlant de l'agression par la Fédération de Russie », figurant dans le document A79/A/CONF./1, conformément à l'article 73 du Règlement intérieur. Le résultat du vote a été le suivant : 62 voix pour, 9 voix contre, 37 abstentions et 73 États Membres absents.

La décision a été approuvée.

Trois délégations ont expliqué leur vote conformément à l'article 77 du Règlement intérieur.

Point 14.3

Poliomyélite

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour, a appelé l'attention de la Commission sur le document A79/5 et a ouvert le débat.

Le débat sur ce sous-point de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

Première séance de la Commission B

Présidence :
Dr Kwabena Mintah Akandoh (Ghana)

Point 16

Ouverture des travaux de la Commission

Le Président a exprimé sa gratitude pour son élection et a souhaité la bienvenue aux délégations et aux observateurs. Conformément à l'article 35 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, la Commission a élu par acclamation le Dr Abdulrahman Alqashaan (Koweït) et M. Bonanza Perwira Taihitu (Indonésie) Vice-Présidents et Mme Shalaka Kujur (Inde) Rapporteuse.

Une délégation a pris la parole pour demander que l'Union européenne soit invitée, pendant la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, à assister et à participer, sans droit de vote, aux débats qui auront lieu pendant les séances et les réunions des sous-comités, groupes de rédaction et autres subdivisions de ces entités, sur des questions relevant de la compétence de l'Union européenne.

Point 18 (Dynamiser et améliorer la performance)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif et par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Questions budgétaires et financières

Point 18.1

Rapport sur les résultats (budget programme 2024-2025 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025

Point 18.2

Financement, exécution et cadre de performance du budget programme 2026-2027

- Compte rendu des gains d'efficience opérationnelle

Questions relatives au personnel

Point 18.14

Ressources humaines : rapport annuel

Le Président a ouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a invité le Président du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à donner des informations sur les recommandations du Comité. Le Président a ensuite ouvert le débat puis le Secrétariat a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note des rapports figurant dans les documents A79/13, A79/14, A79/15, A79/16 et A79/21 Add.1 et a approuvé la décision figurant dans le document A79/27, paragraphe 10.

La séance a été levée.

Cinquième séance de la Commission A

Présidence :
Dr Timur Sultangaziyev (Kazakhstan)
Puis : M. Ibrahim Nishan Ahmed (Maldives), Vice-Président

Point 11 (Garantir la santé)

Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme

Point 12 (Garantir la santé)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Point 12.3

Maladies transmissibles

- Programme pour la vaccination à l'horizon 2030
- Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030
- Stratégie pour mettre fin à la tuberculose

Le Président a ouvert le débat sur ces sous-points de l'ordre du jour et a appelé l'attention de la Commission sur les documents A79/4 et A79/5.

Les délégations ont été invitées à fournir des orientations sur les questions figurant dans le document A79/4 et à examiner le projet de décision recommandé par le Conseil exécutif dans la décision EB158(3), figurant dans le document EB158/2026/REC/1.

Le Président a ouvert le débat.

Le débat sur ces points de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

Deuxième séance de la Commission B

Présidence :
Dr Kwabena Mintah Akandoh (Ghana)

Point 17

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

Point 17.1

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

Le Président a ouvert le débat sur ce sous-point et a invité la Commission à examiner le projet de décision figurant dans le document A79/B/CONF./1 intitulé « Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé ». Il a invité les membres de la Commission à faire des observations, et le Secrétariat a répondu aux questions posées. La Commission a pris note du rapport figurant dans le document A79/11.

Conformément à l'article 73 du Règlement intérieur, il a été procédé à un vote enregistré. Le résultat du vote a été le suivant : 89 voix pour, 5 voix contre, 31 abstentions et 56 États Membres absents.

Le projet de décision figurant dans le document A79/B/CONF./1 a été adopté.

Plusieurs délégations ont expliqué leur vote conformément à l'article 77 du Règlement intérieur et le Président a clos le débat sur ce sous-point.

Point 17.2

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

Le Président a ouvert le débat sur ce sous-point et a invité la Commission à examiner le projet de résolution EB158.R6 figurant dans le document EB158/2026/REC/1 intitulé « Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Le Président a proposé un amendement au projet de résolution et a invité les membres de la Commission à faire des observations.

Le débat sur ce sous-point a été suspendu puis la séance a été levée.

4. Tables rondes stratégiques, manifestations parallèles officielles et autres réunions

Des tables rondes stratégiques, des manifestations parallèles officielles et d'autres réunions se tiendront pendant l'Assemblée mondiale de la Santé. La liste de ces tables rondes, manifestations et autres réunions est publiée sur le site Web des organes directeurs, à l'adresse suivante :

https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA79-other-meetings/A79_other_meetings.pdf

Diffusion vidéo en streaming

Les tables rondes stratégiques seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être regardées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=en
Arabe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=ar
Chinois : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=zh
Espagnol : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=es
Français : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=fr
Russe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_Strategic_Roundtables/index.html?lang=ru

5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière

Déclarations orales

Les délégués et déléguées des États Membres sont priés de respecter le temps de parole imparti pendant les séances : les déclarations des États Membres et des Membres associés sont limitées à **deux minutes** (220 mots) en cas d'intervention à titre individuel. Les déclarations des Régions et des groupes sont limitées à **trois minutes** (330 mots).

Les déclarations des observateurs, des représentantes et représentants invités des organismes des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales participantes et des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation sont limitées à **une minute** (110 mots). Les déclarations groupées des acteurs non étatiques sont limitées à **deux minutes** (220 mots).

Afin que leurs interventions soient interprétées le plus clairement possible, les délégués et déléguées sont priés d'envoyer au moins **30 minutes** à l'avance une copie du texte qu'ils prévoient de prononcer à l'adresse interpret@who.int.

Déclarations écrites

Les États Membres et les Membres associés sont invités à présenter des déclarations écrites qui seront publiées sur le site Web dans la langue où elles sont rédigées, conformément aux lignes directrices concernant les déclarations écrites énoncées dans la décision WHA75(12).

Les observateurs, les représentantes et représentants invités des organismes des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont également invités à présenter des déclarations écrites conformément à ces lignes directrices. Les acteurs non étatiques sont invités à soumettre des déclarations écrites selon les informations pratiques pour les représentants des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

Conformément aux lignes directrices, les déclarations peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de l'OMS et ne doivent pas dépasser 500 mots pour les déclarations individuelles et 800 mots pour les déclarations de groupe. Elles doivent être envoyées à l'adresse statements@who.int (les acteurs non étatiques doivent en envoyer une copie à l'adresse nsastatements@who.int), en indiquant clairement dans l'objet du message le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent.

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) afin d'aider les délégués et déléguées à suivre les débats. Il est demandé aux délégués et aux déléguées de parler distinctement et à un rythme modéré afin de permettre une interprétation claire et précise. Les copies de toutes les déclarations doivent être envoyées au moins 30 minutes à l'avance par courriel à interpret@who.int. Veuillez indiquer clairement dans l'objet du message le nom de la délégation du pays ou du groupe.

Remarque : une déclaration de trois minutes prononcée à un débit oratoire modéré représente environ 330 mots.

6. Annonces

Diffusion vidéo en streaming

Les séances publiques seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être regardées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=en
Arabe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ar
Chinois : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=zh
Espagnol : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=es
Français : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=fr
Russe : https://player.4am.ch/who/20260518-23_WHA79/index.html?lang=ru

Documents

Les documents de l'Assemblée mondiale de la Santé pourront être consultés sur le site Web de l'OMS (https://apps.who.int/gb/f/f_WHA79.html) dès qu'ils seront disponibles.

Librairie de l'OMS

La librairie de l'OMS est située au Siège de l'OMS, au premier sous-sol du bâtiment principal (bâtiment A), à côté du café « A place to be ». Les dernières publications et les derniers produits d'information de l'OMS et des bureaux régionaux sont en vente avec une remise de 50 %. Des souvenirs de l'OMS sont également en vente. Pendant l'Assemblée, la librairie prolonge ses horaires et est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 13 heures à 19 heures.

Application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé

L'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé vous permet de recevoir les dernières informations sur le programme de travail de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et d'accéder aux documents directement sur votre dispositif mobile. Scannez le code QR ci-dessous ou cherchez « **WHO Meetings** » sur les magasins d'applications Apple ou Google de votre téléphone.

Vous devez désinstaller les versions précédentes de l'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé.

6. Liste provisoire des intervenants au débat général en plénière

Les délégués et déléguées peuvent consulter la liste des intervenants à tout moment, à l'adresse :

https://extranet.who.int/dataformv6/index.php/reporting/module/index/sid/168292

= = =